

Leçon 29 : De la crise de la monarchie française à la Révolution de 1789

METHODE : *la composition* page 170 & page 210

I. Les débats et polémiques qui agitent la société française

1) La France d'Ancien régime : douceur de vivre ou violence ?

a) Une société très civilisée

La France de la fin du XVIII^{ème} siècle est le pays de plus influent en Europe. Sa population est très nombreuse (supérieure à l'addition toutes les autres populations, moins la Russie) Sa langue est parlée par toutes des élites. Le mode de vie de sa noblesse, sa culture, ses écrivains sont admirés dans toute l'Europe. Le pays est assez riche.

b) Une société qui reste très violente

Le vernis civilisé cache en fait une société où se manifeste une frustration croissante accompagnée d'une contestation plus radicale de l'ordre séculaire au nom des idéaux des Lumières. La société reste violente dans ses mœurs y compris au sein de la noblesse (nombreux duels)

2) Un discours anti-prêtre, anti-noble et anti-cour

Les ordres privilégiés (noblesse, clergé) sont la cible d'attaques de plus en plus violentes (5* p 169) à partir des années 1780. A l'intérieur même des ordres privilégiés s'opposent de violents contrastes qui provoquent une fissure grandissante entre, d'un côté, ceux qui entourent le Roi (la cour) qui reçoivent l'essentiel des honneurs et pensions et, d'autre part, la foule de tous les autres –clercs et nobles, qui vivent plus ou moins difficilement et qui s'accrochent à leurs quelques privilèges.

3) Les crises de la monarchie absolue de droit divin

a) La crise économique

Un traité de libre échange avec l'Angleterre a mis en difficulté les manufactures françaises et provoqué du chômage. De plus de mauvaises récoltes font craindre la disette dans les campagnes.

b) La crise financière

La monarchie est lourdement endettée et vit au dessus de ses moyens (doc 1 p 166). Ce système est bloqué et les ministres successifs qui veulent le réformer sont renvoyés par le Roi (voir d).

c) La crise militaire

Une réforme de l'armée (Edit de Ségur en 1781) est perçue par la petite et moyenne noblesse militaire comme un moyen de favoriser l'avancement d'une noblesse de cour détestée et jalouse. Le régime s'apprête à entrer dans les épreuves révolutionnaires avec une armée mécontente et frustrée.

d) Les blocages et inerties politiques : l'incapacité à réformer

Officiellement, le roi dispose d'une autorité absolue seulement limitée par les lois fondamentales du Royaume (voc) et les privilèges lesquels sont âprement défendus (p 167 *2 et p 169 *3 et 4).

Le roi Louis XVI, soucieux de bien faire, rétablit les droits des Parlements supprimés par Louis XV. Les parlements redeviennent un foyer d'opposition nobiliaire. Le Roi, dans une société en crise, ne parvient pas à imposer une politique ferme de réformes et cède aux clans qui tiennent la cour.

4) La question de la convocation des Etats Généraux

Il est alors question de convoquer les **Etats Généraux**. Cette assemblée réunit le clergé, la noblesse et le Tiers état (les roturiers). Elle n'avait plus été convoquée depuis 1614 et avait prétendu à diverses reprises représenter la nation face au monarque. Sa réunion et son vote *par ordre* présentait cependant un danger limité pour le

maintien des privilèges. C'est pour cela que le Tiers demandait le *doublément du nombre de ses députés* et un *vote par tête* et non par ordre (voir doc 5 p 165). Il n'obtient satisfaction que sur le 1^{er} point.

II. Les Etats Généraux et leur coup d'état contre la monarchie

1) Les Etats Généraux : raisons de leur convocation par Louis XVI

Document 4 p 167. Questions

2) De l'assemblée du Tiers état à l'Assemblée Nationale Constituante¹

La réunion des Etats Généraux tourne rapidement mal pour la monarchie. Le 17 juin les seuls députés du Tiers se proclament « Assemblée Nationale ». Bravant l'interdiction royale de se réunir, leurs députés se retrouvent dans la salle du jeu de paume où ils jurent de rédiger une constitution (doc 2 p176). Le 23 juin le Roi s'oppose aux députés mais finalement cède. Le 9 juillet les députés du Tiers Etats (rejoints par quelques nobles et clercs) se déclarent « Assemblée Nationale Constituante ».

III. Les trois révolutions populaires (été et automne 1789)

1) Le 14 juillet 1789, prise de la Bastille : mythes et réalités

La disette et la peur d'une réaction du Roi contre les réformes consenties (renvoi par Louis XVI du 1^{er} ministre réformateur Necker) provoquent l'attaque de la Bastille, vieille forteresse (et prison) royale dans Paris. Le gouverneur de la forteresse est disposé à négocier. Il est néanmoins sauvagement massacré ainsi que ses soldats par les émeutiers. Le Roi cède à nouveau.

2) Les journées de juillet-août 1789 et l'abolition de la féodalité

C'est sur des rumeurs de réaction militaire des nobles que se fonde l'attaque des châteaux durant l'été 1789. Tantôt limitée aux seuls droits féodaux tantôt s'en prenant aux nobles eux même, l'insurrection paysanne provoque les premiers départs d'aristocrates vers l'étranger. A partir de la nuit du 4 août 1789, l'Assemblée anéantit les privilèges millénaires de la noblesse et du clergé. Il n'y a plus que des citoyens égaux en France.

3) Le vote de la déclaration des droits de l'Homme (26 août 1789) p 178

Cette déclaration vient compléter l'édifice révolutionnaire. Elle proclame l'égalité des droits des citoyens et la souveraineté de la nation (et non plus du Roi).

4) Le retour forcé du Roi à Paris (5-6 octobre 1789)

La résistance du Roi aux nouvelles mesures politiques et la cherté du pain provoquent une nouvelle insurrection où le petit peuple de Paris vient chercher (de force) le Roi et sa famille à Versailles pour le conduire à Paris qui redevient capitale de la France.

¹ Assemblée Nationale Constituante = assemblée chargée d'élaborer une constitution.